

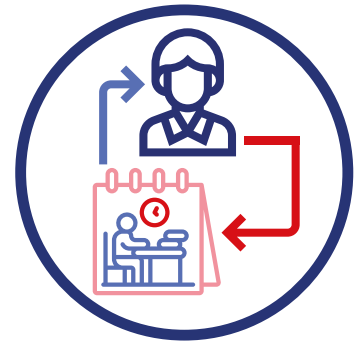
INFO CORONAVIRUS

10 JUIN 2021 - N°85

3ÈME VAGUE :

Nouvelle étape du déconfinement

Avec le 9 juin, nous entrons dans la troisième phase du troisième déconfinement. Assouplissement du télétravail, vaccination, respect des gestes barrières, préparation de l'été... Tour d'horizon des principales évolutions.



CE QUI CHANGE

Vaccination : un lien dédié + rapide pour toutes les professions prioritaires !



Depuis le 31 mai, toute personne de plus de 18 ans peut se faire vacciner. **Les agents et les agentes du service public sont donc encouragé-e-s à se faire vacciner, pour se protéger et protéger les autres.**

La collectivité dispose de créneaux prioritaires pour les collègues prioritaires (la liste : [bulletin Infocoronavirus n°84](#)). Aujourd'hui, ces créneaux spéciaux sont peu utilisés.

Si vous êtes sur la liste des professionnels prioritaires, rapprochez-vous de votre cellule de gestion pour prendre rendez-vous rapidement.

La vaccination se fait sur le temps personnel (ouverture du centre 7 jours sur 7 de 8h30 à 20h)

Élections : je ne suis pas vacciné-e, je me teste !

Les collègues volontaires pour les élections sont éligibles à la vaccination en tant que public prioritaire. Pour celles et ceux qui ne le souhaitent pas, l'État recommande de réaliser, dans les 48h précédant le scrutin, **un test PCR/antigénique** (à faire hors du temps de travail) **ou un autotest** (à faire sur le temps de travail le vendredi 18 et/ou le 25 juin : faire la demande à l'adresse agents-elections@mairie-nantes.fr). En cas de résultat positif, l'agent-e devra le signaler.



Retour progressif au présentiel



A partir du 9 juin, le télétravail est assoupli. Même s'il reste possible jusqu'au 31 août au sein de nos collectivités, nous allons progressivement revenir sur nos sites de travail, notamment pour assurer la continuité de service durant les congés d'été. Les managers organisent le travail des équipes et peuvent ainsi leur demander d'effectuer leur travail en présentiel, dans le respect des gestes barrière.

Les horaires décalés sont maintenus ([modalités décrites dans l'infocoronavirus n°83](#)).

Séminaires : oui, mais en plein air

Les séminaires sont autorisés en présentiel, de préférence en extérieur sans moment de convivialité (pauses café, déjeuner, etc.). S'ils sont organisés en intérieur, le respect des jauges des salles est impératif et une solution en distanciel doit être proposée.

Déplacements professionnels : oui, mais pas trop loin

Les déplacements en France sont de nouveau autorisés à partir de juin, sous réserve d'une autorisation de votre responsable hiérarchique. Pour les déplacements en Europe, nous devons encore patienter jusqu'en septembre. Quant aux voyages professionnels à l'international, ils dépendront des pays concernés conformément aux consignes du Ministère des Affaires étrangères.

CE QUI NE CHANGE PAS

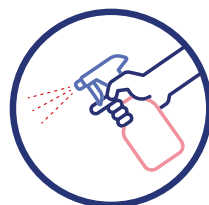
Le virus circule toujours



Il fait beau, l'été sera chaud ! Certes, mais en attendant, nous devons rester prudent·e·s et respecter les consignes sanitaires en vigueur : aérer les vestiaires, salles, ..., porter un masque, respecter la distanciation physique et les jauges dans les salles (réunion, réfectoires, ...).

Même vacciné·e, les gestes barrières restent nécessaires.

Lieux partagés : respect des consignes sanitaires



Comme nous le rappelons [dans le bulletin Infocoronavirus n°80](#) (9 avril 2021), les espaces de travail doivent régulièrement être désinfectés. Cela est valable pour les véhicules de pool, les postes de travail partagés, les places occupées dans les lieux de pause et de réunion et le matériel partagé. Du liquide désinfectant et du papier absorbant sont mis à votre disposition dans toutes les salles, pensez aussi à ranger vos chaises avant de partir.

Prévenez en cas d'annulation de votre réservation. Avec le retour au présentiel, leur disponibilité va devenir précieuse. Merci !

Maintien de la suppression de la journée de carence

Les agent·e·s effectuant une déclaration sur [ameli.fr](#) pour suspicion COVID-19 bénéficient toujours de la suppression de la journée de carence jusqu'au 30 septembre 2021.

Bientôt les vacances



Les agent·e·s prévoyant de se rendre à l'étranger durant leurs congés d'été doivent impérativement s'informer des mesures d'isolement imposées par le Gouvernement, selon le lieu de vacances. **Ce temps doit ainsi être planifié sur ses congés.**

LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS

CONTINUONS À NOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

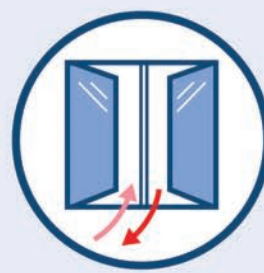
Sans masque
respecter une
distance de **2 mètres**



Port du
masque
obligatoire



Se laver très
régulièrement
les mains



Aérer au moins
10 minutes
toutes les heures



Respecter la
distanciation
physique